



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/17/4

POUR INFORMATION

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Quatrième rapport supplémentaire: Le travail décent et le système multilatéral

Aperçu

Question traitée

Le présent document fait le point de la situation du travail décent dans le système multilatéral, principalement au sein des Nations Unies, et invite à réfléchir à la façon dont cette question pourrait être pleinement intégrée dans les politiques et activités futures des Nations Unies.

Incidences sur le plan des politiques

La discussion du Conseil d'administration permettra d'orienter la politique dans ce domaine.

Incidences juridiques

Aucune.

Incidences financières

Aucune.

Mesure demandée

Document soumis pour information.

Documents du Conseil d'administration et instruments de l'OIT cités en référence

GB.283/7, GB.285/ESP/6/2, GB.286/ESP/4, GB.307/4(Rev.), GB.309/WP/SDG/1, GB.310/TC/1.

Pacte mondial pour l'emploi.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Elargir la perspective de l'agenda du développement.....	1
1. Les OMD et au-delà.....	2
2. Renforcement de la politique axée sur une croissance propice aux emplois, la protection sociale et la lutte contre la pauvreté.....	4
3. Cohérence des prestations – Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)	6
4. ONU-Femmes	7
5. Une économie plus verte.....	8
6. Coopération Sud-Sud: Un nouvel élan	9
II. Prochaines réunions	10
1. Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Istanbul, 9-13 mai 2011).....	10
2. Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20 – Rio de Janeiro, 2012).....	11

I. Elargir la perspective de l'agenda du développement

1. Depuis la tenue en 1995 du Sommet mondial pour le développement social, le concept de travail décent a été reconnu en tant que concept formel en 1999, et cette reconnaissance s'est manifestée en maintes occasions à tous les niveaux. Il a été transposé en objectifs et initiatives de développement et il a largement inspiré le débat international en la matière, en particulier au cours de la récente crise économique et financière. L'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social, les sommets mondiaux et les principaux organismes régionaux et internationaux ont réaffirmé, dans des résolutions, les objectifs du travail décent, qui ont largement été invoqués dans le cadre des politiques adoptées pour faire face à la crise. Du fait de cette mobilisation, notamment, les préoccupations relatives au travail décent ont davantage été mises en avant dans les politiques et les activités des institutions, fonds et programmes des Nations Unies.
2. Le présent document est axé sur les principaux domaines dans lesquels le travail décent peut être davantage promu au sein du système des Nations Unies. Il place cette question dans le contexte du débat actuel sur l'avenir de la politique en matière de développement à la suite de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue lors du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en septembre 2010. Le document expose comment le Bureau et l'Organisation dans son ensemble peuvent structurer au mieux leurs politiques et leurs activités de façon à promouvoir la cohérence à l'échelle du système tout entier et, parallèlement, optimiser l'impact des préoccupations de l'Organisation pour l'instauration d'un développement social et économique équilibré.
3. Conformément à la demande du Conseil d'administration, qui souhaite que les documents soient davantage ciblés, le présent document ne donne pas toutes les précisions sur l'issue de toutes les réunions ou des travaux des organes des Nations Unies. On rappellera, en outre, qu'un document sur la cohérence des politiques au profit d'une croissance forte, durable et équilibrée a été examiné à la session de novembre du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation¹. Ce document étant dans une large mesure axé sur le travail de l'OIT avec le G20 et les institutions de Bretton Woods, le présent rapport traite plus précisément de l'action de l'Organisation dans le cadre du système des Nations Unies. On trouvera davantage de précisions à ce sujet sur le site Web de l'OIT².

¹ Document GB.309/WP/SDG/1.

² <http://www.ilo.org/public/english/bureau/pardev/index.htm>

1. Les OMD et au-delà

4. Le Sommet de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui a eu lieu en septembre 2010, a examiné comment accélérer les progrès pour atteindre les OMD d'ici à 2015³. L'Assemblée générale⁴ a reconnu que, malgré d'importants revers, des progrès considérables ont été faits dans de nombreux domaines mais que, en ce qui concerne le plein emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif ainsi que la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes, les progrès ont été lents et sont aujourd'hui menacés par l'élévation du prix des denrées alimentaires et par la crise financière et économique internationale. Il est fort probable, si l'on ne prend pas de mesures supplémentaires, que de nombreux pays ne parviennent pas à atteindre plusieurs des OMD⁵.
5. Les participants au Sommet de l'ONU ont adopté un programme d'action concret⁶ visant à atteindre, à l'échéance de 2015, les huit objectifs de réduction de la pauvreté et ont pris de nouveaux engagements clés en matière de santé des femmes et des enfants ainsi que d'autres initiatives de lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie. Ils ont exprimé leur appui au Pacte mondial pour l'emploi⁷ et souligné la nécessité d'associer les organisations d'employeurs et de travailleurs aux efforts déployés pour rechercher une croissance économique et un développement durable à forte intensité d'emploi, soutenus, partagés et équitables, pour promouvoir un plein emploi productif et un travail décent pour tous et favoriser les petites et moyennes entreprises⁸. Les gouvernements, les organisations internationales et leurs partenaires ainsi que les représentants des milieux d'affaires ont annoncé qu'ils prenaient d'autres initiatives et engagements importants en vue d'accélérer la réalisation des OMD et d'appuyer le plan d'action mondial⁹. L'objectif général est d'optimiser les efforts et d'accélérer la réalisation des OMD à l'échéance de 2015, en mettant en œuvre un cadre d'accélération de la réalisation des OMD¹⁰ et en intensifiant les activités portant sur l'objectif n° 8 (un partenariat mondial pour le développement) par l'intermédiaire du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD, auquel l'OIT participe désormais.

³ La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné un rapport du Secrétaire général, publié annuellement et intitulé: «Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2010» (New York, ONU/DAES, 2010), et dans le rapport de 2010 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD, intitulé: «Le Partenariat mondial pour le développement à la croisée des chemins» (New York, ONU/DAES, 2010).

⁴ Document A/RES/65/1: *Tenir les promesses: Unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement* (19 oct. 2010).

⁵ *Ibid.*, en particulier paragr. 5, 12, 21 et 22.

⁶ *Ibid.*, paragr. 36 et suiv.

⁷ *Ibid.*, paragr. 48.

⁸ *Ibid.*, paragr. 70.

⁹ Pour consulter la liste complète des engagements financiers, voir le communiqué de presse de l'ONU à l'adresse <http://www.un.org/fr/mdg/summit2010/>. Pour une description plus détaillée de la pertinence du travail décent à l'égard de chaque OMD, consulter le site Web de l'OIT.

¹⁰ PNUD: *Unlocking progress: MDG acceleration on the road to 2015* (New York, 2010). Disponible à l'adresse <http://undp.org/mdg/acceleration/shtml>. Résumé en français: «Favoriser les progrès: pour une accélération de la réalisation des OMD d'ici à 2015».

6. Dans le prolongement du sommet, la communauté internationale commence déjà à réfléchir au modèle de développement de l'après 2015. Nombreux sont ceux qui estiment que le cadre des OMD est pertinent, mais également limité, car établi selon une approche des besoins imposée d'en haut, qui cadre de moins en moins avec la conception que l'on a ces derniers temps du partenariat pour le développement entre donateurs et bénéficiaires et qui ne prend pas en compte les aspects économiques sous-jacents qui permettraient de rendre la croissance plus équitable et inclusive. Les professionnels et les experts défendent l'idée d'une approche élargie faisant appel non seulement aux nouvelles techniques pour éradiquer la pauvreté, telles que les programmes de transfert monétaires et le socle de protection sociale, mais aussi à de nouvelles stratégies de transformation des économies qui viseraient à optimiser les effets de redistribution grâce à des programmes de promotion du travail décent et à des formes innovantes de financement du développement. Comme l'a conclu le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), en octobre 2010, lors de l'examen des résultats du Sommet sur les OMD¹¹, il est maintenant nécessaire de dépasser l'approche sectorielle des OMD et de s'orienter vers une réflexion «à l'échelle du système», qui soit plus intégrée.
7. Depuis 2009, le Comité de haut niveau du CCS sur les programmes étudie la question de la mondialisation et de la cohérence des politiques dans l'ensemble du système multilatéral. En octobre 2010, le comité a décidé que le président devrait convoquer une réunion technique de réflexion pour approfondir la question. La réunion, qui avait pour thème «S'orienter vers une mondialisation plus équitable, plus verte et durable: Questions et options pour promouvoir la cohérence dans le système multilatéral» s'est tenue au Bureau de l'OIT à Santiago (Chili) en janvier 2011. Un petit nombre de penseurs hautement qualifiés et de fonctionnaires en charge de l'élaboration des politiques dans le système multilatéral et des milieux universitaires étaient présents. La réunion de réflexion comportait une séance spéciale réunissant les cinq secrétaires exécutifs des commissions régionales de l'ONU, dont les exposés ont mis l'accent sur l'importance de la prise en compte de la perspective régionale dans les efforts visant à mettre au point des politiques cohérentes dans l'ensemble du système multilatéral. Il a été décidé de créer un groupe d'étude spécial relevant du comité de haut niveau, qui serait chargé de formuler des propositions visant à renforcer les initiatives et la coordination des politiques dans l'ensemble du système multilatéral en ce qui concerne l'analyse des incidences économiques, sociales et environnementales de la mondialisation. Les propositions seront soumises au CCS pour une analyse et un examen plus approfondis par les institutions du système des Nations Unies, à titre de contribution au renforcement de l'action du système multilatéral aux préparatifs de diverses manifestations intergouvernementales, notamment Rio+20.
8. La recherche d'un modèle de développement plus global, c'est-à-dire un modèle qui ne se limite pas à l'éradication de la pauvreté extrême et aux services sociaux de base, devrait refléter les efforts déployés pour repenser la mondialisation et remédier à ses effets pervers, en premier lieu l'inégalité. Ce modèle devrait répondre efficacement aux nouveaux défis, comme le changement climatique, et être conçu de manière à garantir l'accès universel dans tous les pays à un ensemble minimal de services essentiels – protection sociale, travail décent, santé, éducation et énergie durable¹². La mise en place d'un tel modèle nécessite un effort international efficace et coordonné, et notamment l'élaboration de politiques cohérentes à l'échelle du système des Nations Unies dans de nombreux domaines allant de la réduction de la pauvreté à l'adaptation aux

¹¹ Document CEB/2010/6: *Report of the High-level Committee on Programmes on its twentieth session*, paragr. 7.

¹² Voir CEB/2010/HLCP-XX/CRP.1: *The practical reality of globalization*, document de travail du vice-président du Comité de haut niveau sur les programmes (2010).

changements climatiques. Il serait essentiel que le BIT veille à ce que le travail décent et la création d'emplois productifs soient pleinement intégrés dans ce modèle.

2. Renforcement de la politique axée sur une croissance propice aux emplois, la protection sociale et la lutte contre la pauvreté

9. La question du travail décent a toujours figuré au programme de travail du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC). En 2010, le Conseil a examiné la situation de l'aide nationale et internationale à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi sur la base d'un rapport établi à l'intention des Nations Unies par le BIT¹³. Il a souligné comment les principaux éléments des politiques adoptées par les pays pour faire face à la crise économique et financière s'inspiraient du Pacte et a mis l'accent sur les efforts déployés par le système multilatéral pour réorienter son assistance technique et financière afin de répondre aux besoins en matière d'emploi et de protection sociale des pays et des populations les plus vulnérables¹⁴.
10. Le principal thème examiné à l'occasion de l'Examen ministériel annuel de l'ECOSOC a été la «Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international qui ont trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes». Le Conseil¹⁵ a réitéré son soutien à la Déclaration et au Plan d'action de Beijing, et a réaffirmé que l'égalité entre hommes et femmes, l'autonomisation des femmes, la pleine jouissance par celles-ci des droits fondamentaux et l'éradication de la pauvreté sont essentiels au développement économique et social, notamment à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Forum de coopération pour le développement de l'ECOSOC s'est concentré sur la promotion d'une plus grande cohérence, sur une coopération pour le développement responsable et transparente, sur le rôle des diverses formes de coopération, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, sur les effets des crises multiples et sur la réalisation des OMD d'ici à 2015.
11. En juillet 2011, le Conseil économique et social des Nations Unies examinera les deux thèmes suivants: «Réalisation des objectifs et respect des engagements approuvés au niveau international en matière de développement durable» et «Tendances et défis actuels aux niveaux national et mondial et incidences de ces éléments sur l'éducation» ainsi qu'un nouveau rapport du BIT sur le Pacte mondial pour l'emploi.
12. L'Initiative concernant l'instauration d'une protection sociale minimale¹⁶ est l'une des neuf initiatives¹⁷ lancées par le CCS pour faire face à la crise financière et économique

¹³ Nations Unies: *Surmonter la crise: Un Pacte mondial pour l'emploi*, rapport du Secrétaire général, E/2010/64 (New York, 2010).

¹⁴ ECOSOC: *Surmonter la crise financière et économique mondiale: Un Pacte mondial pour l'emploi*, Résolution E/2010/25 (2010).

¹⁵ ECOSOC: Déclaration ministérielle – Débat de haut niveau du Conseil économique et social (juin-juillet 2010).

¹⁶ Voir le site Web sur l'Extension mondiale de la sécurité sociale à l'adresse suivante: <http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess>.

¹⁷ CCS: «Global financial and economic crisis – Joint crisis initiatives (JCIs)», disponible à l'adresse <http://www.unsceb.org/ceb/priorities/global-financial-crisis>. Voir aussi document GB.307/4(Rev.).

internationale; elle appuie les pays dans leurs efforts pour donner accès aux services sociaux de base et aux transferts sociaux dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de l'alimentation, du logement, de l'information pour la préservation de la vie et des biens. Elle est donc d'une importance capitale dans le cadre de l'action visant à éradiquer la pauvreté. Menée par l'OIT, en collaboration avec l'OMS et avec une forte contribution de l'UNICEF, elle met en place des structures visant à instaurer des partenariats aux niveaux mondial, régional et national ainsi que par le biais de la coopération Sud-Sud en vue d'améliorer la cohérence des politiques de l'ensemble des partenaires collaborant dans le cadre de l'initiative. A cet égard, un groupe consultatif politique de haut niveau¹⁸, présidé par Michelle Bachelet, anciennement Présidente du Chili et aujourd'hui Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'organisation ONU-Femmes, a été créé ainsi qu'un groupe de travail interinstitutions sur les données et les statistiques. Au cours de la deuxième réunion de l'Initiative interinstitutions pour un socle de protection sociale, tenue en novembre 2010 au BIT dans le cadre de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, un plan de travail pour 2011, décrivant les activités menées conjointement aux niveaux mondial, régional et national par les Nations Unies, a été établi.

13. L'Initiative concernant l'instauration d'une protection sociale minimale est un programme ambitieux qui offre des possibilités de mettre au point et d'évaluer de nouvelles méthodes de travail en vue d'assurer l'uniformité des politiques et des activités dans l'ensemble du système des Nations Unies dans un domaine particulier. Les enseignements tirés de cet exercice peuvent contribuer de façon utile aux débats de l'après 2015.
14. La pauvreté reste la question centrale du développement mais il est de plus en plus reconnu que la création d'emplois productifs et la promotion du travail décent sont déterminantes si l'on veut éradiquer la pauvreté. La deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté a pour thème le travail décent. Dans une récente résolution¹⁹, l'Assemblée générale a réaffirmé les objectifs définis dans ce contexte et a souligné la nécessité d'accorder la plus haute priorité à l'élimination de la pauvreté dans le programme de travail des Nations Unies axé sur le développement. La Décennie est l'occasion d'adopter des démarches novatrices pour sensibiliser à l'importance du travail décent et de la création d'emplois productifs pour éradiquer la pauvreté et faire évoluer en ce sens les mentalités et les mesures prises dans ce domaine charnière du développement.
15. Dans le cadre de la deuxième Décennie et de l'Initiative conjointe de lutte contre la crise du CCS portant sur le Pacte mondial pour l'emploi, une réunion technique interinstitutions sur le thème «Intégration des questions d'emploi et de travail décent dans le cadre de la reprise et du développement durables – la contribution des Nations Unies» s'est tenue au Centre international de formation de l'OIT à Turin, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2010. Organisée par le BIT et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES), avec l'appui de l'Accord OIT-Norvège de coopération sur la cohérence des politiques pour la croissance, l'emploi et le travail décent, la réunion a montré que, si l'OIT a élaboré son Pacte mondial pour l'emploi, la plupart des autres institutions du système des Nations Unies ont pris des mesures pour répondre à la demande d'assistance des pays pour faire face aux vulnérabilités du marché du travail. La FAO et le FIDA jouent un rôle actif dans la promotion de l'emploi et du travail décent dans les zones rurales en Amérique latine. La CNUCED partage le point de vue selon lequel l'emploi n'est pas un effet résiduel de la croissance économique mais nécessite l'adoption de politiques macroéconomiques cohérentes, une évolution structurelle des entreprises et un ensemble

¹⁸ Groupe consultatif mondial sur le socle de protection sociale, voir la page Web <http://www.ilo.org/public/english/protection/spfag/index.htm>.

¹⁹ A/RES/64/216.

de politiques et d'institutions qui concernent spécifiquement le marché du travail. L'UNICEF, quant à elle, invite à un vaste débat sur les fondements macroéconomiques d'une relance inclusive. Le FNUAP procède à des recherches sur les liens qui existent entre la dynamique des populations, la création d'emplois, la sécurité alimentaire et la pauvreté, et est sur le point de lancer des analyses sur la condition des populations au niveau national qui serviront de base à l'élaboration de stratégies pour le développement et au PNUAD. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) procède à la mesure de l'emploi dans le secteur du tourisme. L'UNESCO travaille sur une approche globale de l'enseignement ainsi que de la formation technique, professionnelle et de l'apprentissage. Le PNUD est actif dans de nombreux domaines, notamment le développement du secteur privé, l'emploi des jeunes et les programmes d'emploi dans la fonction publique, et examine la dimension de l'emploi en rapport avec chacun des objectifs du Millénaire pour le développement.

16. Ces efforts sont très encourageants. Il faut faire en sorte que les connaissances spécialisées de chaque institution soit utilisées pour élaborer un cadre éclairé de politiques collectives, recueillir des données complètes et procéder à des recherches qui soient pratiques et facilement applicables. Un certain nombre d'idées de collaboration en matière de recherche sur la qualité, de partage des connaissances, de sensibilisation et de dialogue ont été soulevées à la réunion de Turin ²⁰.

3. Cohérence des prestations – Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)

17. Sur le plan opérationnel, les efforts se poursuivent pour assurer une efficacité maximale des activités des organismes des Nations Unies dans les différents pays grâce aux initiatives d'unité d'action et de l'Equipe de coordination des Nations Unies. Le plan de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), qui supervise les processus de réforme du système des Nations Unies doit, à titre prioritaire, contribuer avec les hauts responsables gouvernementaux à activer la réalisation des OMD et des objectifs de développement arrêtés au niveau international, en particulier dans les pays qui sont le plus en retard par rapport à leurs objectifs nationaux ²¹.
18. Dès septembre 2010, le travail du GNUD ²² a été simplifié, puisque sa structure est passée de 30 équipes spéciales et mécanismes à sept et de cinq groupes de travail permanents à deux groupes et deux réseaux. En particulier, le BIT, conjointement à l'UNICEF, mettra en place un nouveau réseau de programmation du PNUAD qui fonctionnera comme une équipe virtuelle chargée de répondre aux besoins du GNUD, des équipes régionales du GNUD et de l'Equipe de coordination des Nations Unies, selon le cas, en ce qui concerne l'application du Plan-cadre, y compris toute question normative, et la mise en œuvre du plan d'appui du GNUD approuvé en 2010. Il fera office de centre de connaissances concernant les meilleures pratiques enregistrées sur le terrain et veillera à l'application des instruments et des directives en vigueur. La participation active de l'OIT au réseau de programmation contribuera à la prise en compte régulière de l'Agenda du travail décent.
19. En 2010, le Bureau a analysé dans quelle mesure l'Agenda du travail décent a été pris en compte dans les 102 initiatives du PNUAD en cours de réalisation. Il a estimé que le travail décent et ses principes avaient été définis en tant que priorités dans les trois quarts

²⁰ Voir la page Web http://www.ilo.org/integration/events/events/lang--en/WCMS_150552/index.htm.

²¹ *UNDG Work Plan for 2010-11*, consultable à l'adresse <http://portal.unesco.org>.

²² Voir <http://www.undg.org>.

des pays: 28 plans prennent en compte l'ensemble des quatre piliers de l'Agenda et près des trois quarts des plans au moins trois piliers. Un tiers des plans mentionne de manière expresse le travail décent, et des concepts comme la promotion de l'emploi, la protection sociale, l'égalité entre hommes et femmes et les droits des enfants, – l'accent étant mis en particulier sur le travail des enfants – sont pris en compte dans la plupart de ces plans. L'Agenda du travail décent a partiellement été intégré dans les programmes de nombreux autres pays. Ce sont des mesures importantes, qui influencent la programmation d'activités et l'allocation de ressources en faveur de questions relevant du mandat de l'OIT et qui ouvrent des débouchés aux mandants de l'Organisation.

20. Les *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent* adoptés par le CCS²³ ont servi à promouvoir la prise en compte du travail décent dans la préparation des PNUAD en Argentine, en Indonésie et en Uruguay, et des processus analogues sont en cours en Ethiopie, au Kirghizistan, au Pakistan et en République arabe syrienne. Ces *Outils* ont également été utilisés en Indonésie, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam pour promouvoir le travail décent dans les politiques et les programmes nationaux. En République-Unie de Tanzanie, les *Outils* sont actuellement adaptés aux différents secteurs d'activité du gouvernement pour améliorer les résultats des politiques et programmes nationaux en matière de travail décent et d'emploi. Une note d'orientation est en cours d'élaboration. Etablie sur la base des enseignements tirés de cette expérience, elle donne des indications aux fonctionnaires du BIT de différents pays et régions sur la façon d'utiliser ces *Outils* au niveau national.
21. La formation des fonctionnaires et des mandants des Nations Unies s'est poursuivie. Les *Outils* ont été présentés aux travailleurs et employeurs à Dakar en avril 2010 et à Lima en août 2010 dans le cadre de séminaires encourageant la participation des mandants à la préparation des futurs PNUAD²⁴. Un atelier a également été organisé à Lima en août 2010 à l'intention des fonctionnaires des organismes des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes.

4. ONU-Femmes

22. En juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé une entité pour la parité des sexes et l'autonomisation des femmes, baptisée «ONU-Femmes»²⁵. Cette entité regroupe les différents mandats et fonctions du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et est chargée en outre de diriger, coordonner et promouvoir la responsabilité des organismes du système des Nations Unies sur le plan des travaux entrepris dans les domaines de la parité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle fait office de secrétariat et mène les activités opérationnelles dans les pays. M^{me} Michelle Bachelet, ancienne Présidente du Chili, a été nommée Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes en septembre 2010.
23. ONU-Femmes se consacrera à sept domaines d'activité: la violence à l'égard des femmes; la paix et la sécurité; l'exercice de responsabilités et la participation; l'autonomisation sur le plan économique; la planification et la budgétisation au niveau national; les droits

²³ Voir le site Web <http://cebtoolkit.ilo.org/>.

²⁴ Voir le document GB.310/TC/1 qui traite d'autres aspects du renforcement des capacités.

²⁵ Voir <http://www.unwomen.org/>.

fondamentaux (Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes); et la réalisation des OMD.

24. Le BIT a joué un rôle de premier plan dans le cadre des échanges de vues entre les différentes institutions et la nouvelle entité, qu'elle a facilités. En novembre 2010, le BIT a organisé une réunion informelle entre les représentants de plusieurs institutions internationales sises à Genève²⁶ et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, pour permettre à cette dernière d'exposer ses projets d'action immédiats et de se familiariser avec le mandat des institutions en question ainsi qu'avec les activités principales qu'elles mènent dans le domaine de l'égalité entre les sexes.

5. Une économie plus verte

25. La question du changement climatique est l'un des domaines clés dans lesquels la cohérence des politiques est essentielle au succès des efforts entrepris au niveau international. Le CCS joue un rôle de premier plan en ce qui concerne les activités de promotion dans ce domaine²⁷. En 2010, le Comité de haut niveau sur les programmes a décidé de mettre en place, dans le contexte du Cadre d'action pour le changement climatique adopté par le CCS, un domaine d'intérêt distinct sur les dimensions sociales du changement climatique. Pour l'heure, 14 organismes du système des Nations Unies²⁸, la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations sont parties prenantes. Les trois objectifs de l'équipe spéciale sont les suivants: i) élaborer un cadre conceptuel des dimensions sociales du changement climatique, qui soit complet et inclusif; ii) promouvoir l'inclusion de la nature multidimensionnelle du changement climatique, au-delà de l'impact environnemental que ce changement peut avoir sur les politiques et les mesures concernées; iii) trouver des moyens pour que le système des Nations Unies puisse aider plus efficacement les Etats Membres à faire en sorte que les politiques et les mesures relatives au climat contribuent à offrir de meilleures conditions de vie à la société dans son ensemble.
26. A la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP16/CMP6) qui s'est tenue à Cancún, Mexique (29 novembre - 10 décembre 2010), deux séries de négociations ont été organisées, à savoir les négociations à l'échelle mondiale entre toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (coopération à long terme) et une autre série de négociations pour décider des engagements supplémentaires en vertu du Protocole de Kyoto. Le BIT a organisé un certain nombre de manifestations parallèles au cours de cette Conférence, portant sur divers aspects de l'économie verte²⁹. Les participants à la Conférence ont adopté l'Accord de Cancún, qui constituera la base des négociations qui devront se tenir l'année prochaine sur la coopération à long terme et qui comportent des références précises au travail décent. Il y est dit en particulier que la Conférence «est consciente que, pour faire face aux changements climatiques, il faut passer à un nouveau modèle de société à faible émission de carbone, qui offre de vastes possibilités et garantisse la poursuite d'une forte croissance et un développement durable, sur la base de technologies novatrices et de modes de production et de consommation ainsi que de comportements écologiquement plus tenables,

²⁶ OIM, OIT, UIT, HCDH, CNUCED, CEE-ONU, OMS et OMPI.

²⁷ Voir <http://www.unsceb.org/ceb/priorities/climate-change>.

²⁸ OIT, OMS, FNUAP, ONUSIDA, HCDH, ONU-Femmes, PNUD, UNESCO, UNICEF, FAO, UIT, ONU-DAES, ONU-Habitat et PAM.

²⁹ Voir le site Web de l'OIT, <http://www.ilo.org/empent/>.

tout en assurant à la population active une transition juste qui crée des emplois décents et de qualité»³⁰ et reconnaît «qu'il est important d'éviter et de réduire au minimum les incidences négatives des mesures de riposte sur les secteurs social et économique, de promouvoir une transition juste pour la main-d'œuvre, de créer des formes de travail décent et des emplois de qualité, conformément aux priorités et aux stratégies de développement définies par les pays, et de contribuer à développer des capacités nouvelles pour les emplois de tous les secteurs, qui sont liés aussi bien à la production qu'aux services, en favorisant la croissance économique et le développement durable»³¹.

27. Des efforts considérables devront donc être faits pour traduire dans la réalité la notion de transition équitable de la main-d'œuvre et la création d'emplois décents, et notamment pour mettre en évidence les moyens d'action prévus dans l'accord et les autres décisions pertinentes prises à la COP16 pour renforcer les dimensions sociale et professionnelle de l'adaptation aux changements climatiques.

6. Coopération Sud-Sud: Un nouvel élan

28. Pendant plusieurs décennies, la coopération Sud-Sud a été un outil stratégique de développement des partenariats et, ces dernières années, ce concept a repris de la vigueur. Il a été mis en avant dans le Programme d'action d'Accra en vue d'une aide efficace³² et il est souvent mentionné dans le cadre des consultations intergouvernementales comme complément de la dynamique habituelle Nord-Sud. L'Exposition mondiale de 2010 sur le développement Sud-Sud³³ est une manifestation multilatérale organisée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été conjointement organisée par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD et par l'OIT au siège de cette dernière. Elle avait pour but de présenter et d'examiner les questions délicates à affronter à la lumière des défis que posent la mondialisation et la crise financière et pour thème principal la protection sociale et le travail décent. L'Unité Sud-Sud des Nations Unies s'est engagée à apporter une contribution de 1 million de dollars à des projets dans ce domaine. Plus de 600 délégués, originaires de 150 pays différents, ont pris part à cette manifestation.
29. L'exposition a permis à un grand nombre d'acteurs de mettre en lumière, d'exposer et de promouvoir des solutions novatrices pour lutter contre la pauvreté, élaborées par les pays en développement eux-mêmes. En outre, elle a été l'occasion d'examiner des questions essentielles que toutes les sociétés, en particulier les pays du Sud, doivent régler, telles que la protection sociale et le travail décent, la sécurité alimentaire, le changement climatique et l'environnement, le VIH/sida, la santé et l'éducation pour tous. Le segment de haut niveau mis en place à cette occasion a organisé la publication du *Rapport sur le développement humain 2010* du PNUD³⁴, une réunion des directeurs généraux des organismes de coopération pour le développement sur le thème du renforcement des

³⁰ Accord de Cancún: Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la convention, section I (Vision commune de l'action concertée à long terme), parag. 10, disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/meetings/cop_16/application/pdf/cop16_lca.pdf.

³¹ *Ibid.*, section III (Action concertée pour l'atténuation) E, préambule (Conséquences économiques et sociales des mesures de riposte).

³² Troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, Accra (Ghana) 2-4 sept. 2008 (HLF 3); voir <http://www.accralhlf.net>; <http://siteresources.worldbank.org/>.

³³ Voir <http://www.southsouthexpo.org/>.

³⁴ PNUD: *Rapport sur le développement humain 2010: La vraie richesse des nations: Les chemins du développement humain* (New York, 2010).

capacités de gestion des connaissances dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, une réunion sur la démarginalisation des pauvres par le droit ainsi qu'une réunion du groupe Inde-Brésil-Afrique du Sud.

30. Deux déclarations d'intention ont été signées au cours de l'exposition: un accord entre l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, et l'OIT, sur la coopération Sud-Sud, par lequel ces pays s'engagent à appuyer la création d'un programme de coopération Sud-Sud au BIT, et une déclaration d'intention entre le Brésil et l'OIT sur la fourniture d'une aide humanitaire aux populations vulnérables³⁵.
31. L'OIT a accordé de l'importance à l'élaboration du concept et des modalités de la coopération Sud-Sud, au vu particulièrement des possibilités qu'offre cette coopération en matière de partage des connaissances, qu'elle peut favoriser, sur les initiatives ayant donné de bons résultats, de diffusion de l'Agenda du travail décent et en tant que complément intéressant des formes conventionnelles de coopération pour le développement. La coopération Sud-Sud sera intégrée dans les programmes de l'OIT de manière plus systématique, compte tenu du succès des initiatives prises par le Bureau sous la direction des pays du Sud. La stratégie actuelle de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire à l'OIT est axée sur trois domaines prioritaires: le premier est institutionnel, le deuxième est tourné vers l'extérieur et est axé sur la mobilisation de ressources pour la coopération technique et la constitution de partenariats avec d'autres organisations internationales et institutions du système des Nations Unies et le troisième vise à renforcer l'appui aux mandants de l'OIT ainsi que leurs capacités en vue de la coopération Sud-Sud.

II. Prochaines réunions

1. Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Istanbul, 9-13 mai 2011)

32. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) a pour objectifs d'évaluer les résultats du Programme d'action pour les pays les moins avancés adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Bruxelles en 2001³⁶; et d'adopter de nouvelles mesures et stratégies de développement durable pour les PMA pour la prochaine décennie. Les préparatifs de la Conférence sont en cours et comprennent des activités aux niveaux national, régional et mondial. Ce processus inclusif implique la participation de toutes les parties prenantes (gouvernements, organisations internationales, organisations de la société civile, milieux universitaires, secteur privé). Le BIT a participé à un certain nombre de manifestations en vue de la préparation de la Conférence.
33. Le BIT élabore, à titre de contribution, un document sur la croissance, l'emploi et le travail décent dans les PMA, qui diagnostique les faiblesses et les points forts du schéma de croissance des PMA, et les répercussions de ces éléments sur les mesures correctives adoptées dans des domaines clés, notamment les régimes macroéconomiques, les régimes de commerce, les régimes de protection sociale, la croissance et l'emploi par secteur, le

³⁵ Un rapport sur l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud est également disponible sur le site Web de l'OIT.

³⁶ Voir document GB.283/7.

rôle des politiques industrielles et les stratégies de croissance et d'emploi accélérées en vue de la réalisation des OMD.

- 34.** Des représentants de l'OIT, du Centre du commerce international, de la CNUCED, du PNUD, de l'Organisation mondiale du tourisme et de l'Organisation mondiale du commerce se sont rencontrés à Genève, en novembre, et sont convenus de constituer un comité directeur permanent sur le tourisme durable pour le développement des PMA, ayant pour objet de: *a)* de faire en sorte qu'une table ronde thématique sur le tourisme soit organisée à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA; *b)* de préparer un paragraphe sur le tourisme à inclure dans le document final de la Conférence; *c)* de mettre au point un ensemble d'outils destinés au tourisme, qui constituera un des produits phares de la Conférence, et d'en assurer la coordination; *d)* d'assurer la coordination conjointe d'un forum sur le tourisme pour les PMA à l'intention du secteur privé et de créer un réseau en ligne de partenaires du Comité directeur pour faciliter la communication et la coordination.

2. Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20 – Rio de Janeiro, 2012)

- 35.** La Conférence des Nations Unies sur le développement durable³⁷ marquera le vingtième anniversaire du Sommet historique «Planète Terre» qui a donné lieu à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à d'autres initiatives, et le dixième anniversaire du bilan des résultats de la Conférence réalisé à Johannesburg³⁸. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution en vue de l'organisation de cette Conférence en décembre 2009³⁹, et un comité préparatoire a été constitué à cette fin. L'OIT a pris part aux réunions de cet organe.
- 36.** Rio+20 a pour objectifs de renouveler l'engagement politique à l'égard du développement durable, d'évaluer dans quelle mesure les engagements conclus ont été respectés et de prendre en considération des défis nouveaux et émergents. La Conférence aura pour principaux thèmes l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ainsi que le cadre institutionnel du développement durable.
- 37.** Le BIT examine actuellement les dimensions du développement durable sur les plans de l'emploi et des questions sociales, ainsi que les liens qui existent entre les piliers sociaux, environnementaux et économiques du développement durable. La contribution à la Conférence du Programme de l'OIT en faveur des emplois verts et de l'Initiative mixte Emplois verts OIT/PNUE/CSI/OIE sera très précieuse. L'Organisation a exposé ses points de vue sur les différentes questions en jeu dans un questionnaire dont la coordination est assurée par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (ONU/DAES)⁴⁰.

³⁷ Voir <http://www.uncsd2012.org/>.

³⁸ Documents GB.285/ESP/6/2 et GB.286/ESP/4.

³⁹ A/RES/64/236.

⁴⁰ Disponible à l'adresse <http://www.uncsd2012.org/files/responses-un-system/Questionnaire-Email-submission-%20ILO.pdf>.

38. Le rapport de synthèse ⁴¹ élaboré pour la deuxième réunion du comité préparatoire regroupe les éléments fournis par les Etats Membres, la société civile (les grands groupes) et les institutions du système des Nations Unies, ainsi que plusieurs références à des questions relatives au travail intéressant l'OIT. En particulier, il reconnaît:
- que les politiques et les mesures visant à promouvoir une économie verte dans le cadre du développement durable entraîneront la création de nouveaux emplois verts (amélioration de l'efficacité de la gestion des énergies, de l'eau et des autres ressources, production d'énergie propre, etc.), et qu'il convient de mettre en place des programmes de reconversion des travailleurs dans le cadre de la transition vers une économie durable à faible émission de carbone;
 - que la promotion du travail décent et l'accès de tous à un emploi productif, associée à d'autres politiques sociales comme la protection sociale, devraient être encouragés de manière que la transition sociale vers une économie verte soit équitable; et
 - qu'il est essentiel, pour parvenir à mettre en place une économie durable, de veiller à ce que la transition de la main-d'œuvre soit équitable.
39. Le comité préparatoire s'est réuni en janvier 2011 pour mieux définir la portée des questions à l'ordre du jour. Il s'est penché sur la mise en œuvre des mécanismes et sur la nécessité de fournir des exemples de solutions efficaces. Plusieurs intervenants ont estimé que les emplois verts faisaient office de passerelle entre les deux questions à l'ordre du jour, qu'ils relient à la troisième, le pilier social du développement durable. Les négociations se poursuivront en mars.
40. Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à tenir compte de ses débats lors de la préparation des prochaines étapes de la stratégie de l'OIT visant à garantir l'intégration de la question du travail décent dans le cadre des efforts déployés par le système multilatéral pour promouvoir le développement.

Genève, le 23 février 2011

Document soumis pour information

⁴¹ *Rapport de synthèse sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés concernant l'objectif et les thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.* (A/CONF.216/PC/8), disponible à l'adresse <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=44>.